

# Programme Écocamionnage : reconduit et bonifié!

Québec, le 24 novembre 2017 Les entreprises de transport routier de marchandises peuvent dès maintenant bénéficier du programme Écocamionnage pour soutenir leurs efforts de diminution de l'empreinte environnementale. En effet, le gouvernement vient de confirmer la reconduction du programme jusqu'au 31 décembre 2020 en y allouant une enveloppe de 77,5 millions de dollars, en provenance du Fonds vert.

Tel qu'annoncé aujourd'hui, le programme est bonifié et prolongé. Par ailleurs, les entreprises peuvent bénéficier rétroactivement du programme, puisque les investissements effectués depuis le 28 mars 2017 pour l'acquisition de technologies vertes sont admissibles dans le cadre de la prolongation.

Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. André Fortin, et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M<sup>me</sup> Isabelle Melançon, ont dévoilé aujourd'hui, en marge du Salon du véhicule électrique de Saint-Hyacinthe, les nouvelles modalités du programme.

En vertu d'un nouveau volet, les entreprises qui souhaitent faire l'acquisition d'un véhicule usagé hybride électrique, électrique ou fonctionnant avec un carburant de remplacement qui émet moins de gaz à effet de serre pourront dorénavant obtenir une aide financière. De plus, le plafond des dépenses admissibles a été haussé à 100 000 \$ pour l'achat d'un véhicule ou d'une technologie permettant l'utilisation de carburants de remplacement qui émettent moins de gaz à effet de serre. Ainsi, l'aide financière maximale dont bénéficiera une entreprise pourra dorénavant atteindre 30 000 \$.

## Citations

Le programme Écocamionnage soutient les entreprises dans le secteur du transport routier des marchandises. Entre 2014 et 2017, nous avons ainsi contribué à l'achat de près de 30 000 technologies qui ont permis une réduction des émissions de plus de 220 000 tonnes de gaz à effet de serre. Ce genre de geste concret prouve le bien-fondé du programme et permettra au Québec de faire un pas de plus dans la voie du développement durable.

André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Au Québec, plus de 40 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent des transports. Ce secteur doit donc jouer un rôle clé dans les solutions qu'on doit mettre en œuvre pour lutter efficacement contre les changements climatiques, et c'est la raison pour laquelle notre Plan d'action 2013-2020 dont est issu le programme Écocamionnage y

porte une attention particulière. L'amélioration du parc de véhicules routiers non seulement permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais elle contribue également à améliorer la qualité de l'air de même que la compétitivité de nos entreprises de transport. La première mouture d'Écocamionnage a été très utilisée par l'industrie et a donné d'excellents résultats à ce jour. Qu'il soit reconduit et bonifié est une excellente nouvelle pour l'avenir de nos entreprises et celui de nos enfants.

Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

## Faits saillants

- Le programme prendra fin le 31 décembre 2020.
- Le programme Écocamionnage est mis en œuvre par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec. Il favorise l'utilisation d'équipement et de technologies visant à améliorer l'efficacité énergétique tout en ayant pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier des marchandises. Le programme, pourvu d'une enveloppe de 77,5 millions de dollars, est financé par le Fonds vert.
- Le Fonds vert, dont les revenus sont principalement issus du marché du carbone, finance notamment la mise en œuvre des mesures du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, lequel se décline en plus de 150 actions. Ces dernières visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à améliorer la capacité d'adaptation de la société québécoise aux impacts des changements climatiques. Jusqu'à présent, le marché du carbone a généré des revenus de plus de 2,04 milliards de dollars pour le Québec, dont la totalité sert à soutenir les entreprises, les municipalités, les institutions et les citoyens québécois dans leur transition vers un monde plus sobre en carbone.
- Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques vise à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % sous leur niveau de 1990 d'ici 2020 et à améliorer la résilience de la société québécoise à l'égard des impacts des changements climatiques.

## Liens connexes

- [Programme Écocamionnage](#)
- [Fonds vert](#)